

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3849**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Parc Sergent Blandan - Travaux d'aménagement des entités esplanade et douves - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3849**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Parc Sergent Blandan - Travaux d'aménagement des entités esplanade et douves - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.12 et 1.12 bis.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, depuis janvier 2008, de la caserne Sergent Blandan située dans le 7° arrondissement de Lyon. Le projet de reconversion de cette caserne a pour objectif de créer un parc public, lieu de détente et de loisirs au cœur de l'agglomération, en exploitant les qualités de ce site exceptionnel de 17 hectares.

Un diagnostic de l'existant a permis d'identifier les potentialités et les contraintes du site. Les bâtiments présentant un intérêt patrimonial et devant être réhabilités dans le cadre du projet ont été identifiés. Leur réhabilitation fera l'objet d'opérations spécifiques dissociées de l'aménagement du parc et dont la maîtrise d'ouvrage reste à préciser. Parallèlement des opérations de démolitions des bâtiments vétustes ou sans intérêt sont menées afin de libérer le site pour la réalisation du projet.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé sur le projet d'aménagement du parc Sergent Blandan, en 2011, et attribué au groupement Base/OGI/Exploration Architecture/ON/CSD Ingénieurs. Le projet d'aménagement proposé a fait l'objet d'une validation en comité de pilotage le 2 mai 2011, d'une validation des dossiers avant-projets et des projets par l'ensemble des services futurs gestionnaires, et d'une concertation participative auprès des personnes mobilisées.

Les travaux sont scindés en 2 tranches :

- d'une part, les travaux d'aménagement des entités douves et esplanade,
- d'autre part, les travaux d'aménagement du parc Sergent Blandan entité Château Lamotte. Seule la 1ère tranche fait l'objet des appels d'offres lancés ci-dessous. Ils concernent les aménagements liés aux entités esplanade, d'une part, et douves, d'autre part. Ces travaux démarreraient en juillet 2012 pour une durée de 20 mois.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement du parc Sergent Blandan - entités esplanade et douves à Lyon 7°.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : terrassements généraux et assainissement sur les entités esplanade et douves,
- lot n° 2 : structures métalliques et serrurerie sur les entités esplanade et douves,
- lot n° 3 : voirie et réseaux divers (VRD) spécifiques à l'entité esplanade,
- lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature,
- lot n° 5 : éclairage et distribution électrique sur les entités esplanade et douves,
- lot n° 6 : skatepark,

- lot n° 7 : passerelle,
- lot n° 8 : structures bois, aire de jeux et mobiliers,
- lot n° 9 : traitement des murs d'enceinte sur les entités esplanade et douves.

Les lots :

- lot n° 1 : terrassements généraux et assainissement sur les entités esplanade et douves,
- lot n° 3 : VRD spécifiques à l'entité esplanade,
- lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature,
- lot n° 5 : éclairage et distribution électrique sur les entités esplanade et douves,
- lot n° 6 : skatepark,
- lot n° 7 : passerelle,
- lot n° 9 : traitement des murs d'enceinte sur les entités esplanade et douves,

ont été attribués lors d'une précédente consultation.

Conformément à l'article 59 III du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 avril 2012, a déclaré sans suite le lot n° 2 : structures métalliques et serrurerie sur les entités esplanade et douves. Le lot n° 8 : structures bois, aire de jeux et mobiliers n'avait pas été lancé.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour les lots 2 et 8 en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'aménagement des entités esplanade et douves du parc Sergent Blandan à Lyon 7°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 décembre 2012, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			En € HT	En € TTC
n° 2	Structures métalliques - serrurerie	Lenoir Métallerie	1 096 157,92	1 311 004,87
n° 8	Structures bois, aire de jeux et mobiliers	SDCC	1 415 700,00	1 693 177,20

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 2 : structures métalliques et serrurerie ; entreprise Lenoir Métallerie, pour un montant de 1 096 157,92 € HT, soit 1 311 004,87 € TTC,

- lot n° 8 : structures bois, aire de jeux et mobiliers ; entreprise SDCC, pour un montant de 1 415 700 € HT, soit 1 693 177,20 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 9 janvier 2012 pour la somme de 68 222 000 € en dépenses et 24 348 000 € en recettes, répartis comme suit :

- au budget principal - opération n° 0P06O1387: 66 829 000 € TTC en dépenses et 24 250 000 € TTC en recettes,

- au budget annexe des eaux - opération n° 1P06O1387 : 598 000 € TTC en dépenses et 98 000 € en recettes,

La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 98 000 €,

- au budget annexe de l'assainissement - opération n° 2P06O1387 : 795 000 € HT en dépenses.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 458 1007 et 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.